

## Matériel de voirie

La Ville de Maromme souhaite faire l'acquisition de matériel et équipements de voirie.

**Objet de la consultation** Fourniture de matériel de voirie

**Personne responsable du marché** : Monsieur le MAIRE.

**Désignation du Signataire du Marché** : Monsieur le Maire de la ville de MAROMME ayant reçu l'autorisation de signer ce marché par délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 visée et rendue exécutoire par les services préfectoraux le 18 avril 2014.

**Mode de passation** : Le présent marché est un marché de fournitures courantes et services, soumis aux dispositions de l'Article 28 du Code des Marchés Publics (C.M.P.). C'est un marché à procédure adaptée. Ce marché est fractionné à bons de commande suivant l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Les prestations sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

- Minimum : 15 000,00 € H.T                      - Maximum : 40 000,00 € H.T

Le marché s'exécute par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins exprimés par la Ville de MAROMME. **Les bons de commande pourront être émis jusqu'au dernier jour de validité du marché.**

Le marché est conclu à compter de sa notification et prend effet à la date de l'émission du premier bon de commande, pour une durée de 1 AN ferme.

Il ne sera pas possible de le renouveler.

**Les quantités exprimées au bordereau des prix unitaires ne constituent qu'une estimation et n'engagent en aucun cas la collectivité à commander ces quantités. Elles visent uniquement à estimer le montant du marché.**

**Le candidat est tenu de répondre à la totalité des prestations figurant dans le Bordereau des Prix Unitaires sans aucune modification possible. Dans le cas contraire, l'offre pourra être écartée.**

**Mode de dévolution** : ce marché n'est pas alloti.

**Variantes** : non autorisée

**Validité des offres** : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

**Documents de référence** :

- Cahier des Clauses Administratives Générales 2009 applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services (C.C.A.G. – F.C.S.) issu de l'arrêté du 19/01/2009).
- Les prestations seront exécutées suivant les conditions définies dans le présent cahier des charges, les produits doivent répondre aux prérogatives des normes en vigueur.

**Délais de garantie** : Le délai de garantie est fixé à UN AN pour l'ensemble des matériels et débutera après leur réception.

**Livraison** : Le titulaire est responsable du bon acheminement et du bon état du matériel. En cas de dommage, il se doit de remplacer à l'identique les pièces et articles détériorés sans aucune indemnité de compensation. Les risques afférents au transport et à la livraison des matériels incombent au Titulaire du marché.

Les opérations de vérifications des matériels livrés se feront conformément au chapitre V du CCAG/FCS 2009.

**Délai** : 30 jours à réception des bons de commande édités au fur et à mesure des besoins.

Dans le cas où les délais ne seraient pas respectés, l'Administration se réserve le droit d'appliquer les pénalités définies ci-dessous.

**Pénalités** : Une lettre recommandée avec accusé de réception sera adressée par le Pouvoir Adjudicateur à l'entreprise défaillante pour lui notifier la décision prise à son encontre.

En cas de livraison au-delà des délais prévus à l'acte d'engagement, une pénalité sera appliquée suivant l'article 14 du C.C.A.G/fournitures courantes et service 2009.

**Lieu de livraison** : Les livraisons s'effectueront au Centre Technique Municipal situé 4 rue Jacquard à Maromme. Après vérifications, suivant articles 22, 23 et 24. du CCAG Fournitures et services 2009, un procès-verbal de réception sera dressé.

**Résiliation** : Au cas où le Titulaire ne s'acquitterait pas de tout ou partie de ses engagements, le marché sera résilié aux torts de celui-ci par la ville de Maromme (Chapitre 6 du CCAG FCS 2009) après une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Le marché sera résilié sans contrepartie pour la part non exécutée.

**Litiges et différends** : Le Tribunal Administratif est seul compétent pour connaître des litiges qui surviendraient lors de l'exécution du présent marché.

**Modification de détails au dossier de consultation :**

La Ville de MAROMME se réserve le droit d'apporter, au plus tard, **48 heures** avant la date limite fixée pour la remise du pli, des modifications au dossier de consultation. Les entreprises devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever la moindre réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise du pli est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

**Les matériels sont définis au bordereau des prix du présent cahier des charges (p 6/8).**

**Ce bordereau des prix est à compléter dans son intégralité.**

**Les prix de référence sont ceux figurant au Bordereau des prix.**

**Les prix sont fermes, définitifs, non révisables et non actualisables.**

**Critères d'attribution :**

Les critères suivants seront pris en compte et après pondération, c'est l'offre économiquement la plus avantageuse qui sera retenue :

1- Mémoire technique de l'offre (50 %) décomposé comme suit :

Qualité du matériel 25 %

Aspect esthétique du matériel 15 %

Délai de livraison 10 %

2- Prix (50 %)

Seront éliminés :

- Les candidats n'ayant pas renseigné la totalité des lignes figurant au bordereau des prix.
- Les candidats dont les capacités techniques, professionnelles et financières sont insuffisantes au regard de l'objet et du montant du marché.

**Pièces justificatives à produire :** Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux :

- Les déclarations et attestations sur l'honneur visées aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics (DC1).
- Attestations URSSAF
- Extrait K bis.
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.
- Le présent cahier des charges et son Bordereau des prix entièrement complété, paraphé, signé).
- Fourniture d'un mémoire technique (références, moyens humains et matériels, prestations similaires, fiches techniques des matériels, provenance des principales fournitures).

#### **MODALITÉS D'OBTENTION ET DE REMISE DES OFFRES :**

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable :

- à l'adresse suivante : [www.ville-maromme.fr](http://www.ville-maromme.fr) (onglet "pratique" rubrique **Marchés publics**)
- sur le site : <https://marchespublics.adm76.com> (Il est précisé que le retrait des documents électroniques n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre.)

**Date limite de remise des offres : le 14 novembre 2014 à 16 h en Mairie sur documents papier**

Les dossiers qui seraient remis ou dont la réception serait effectuée après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Les offres doivent être présentées sous enveloppe cachetée portant l'indication suivante :

***NE PAS OUVRIR, Offre "FOURNITURE DE MATERIEL DE VOIRIE"»***

à l'adresse suivante : Mairie de Maromme, Place Jean Jaurès, BP 1095, 76153 Maromme cedex

Cette enveloppe cachetée doit contenir l'ensemble des pièces justificatives à produire et le Dossier de Consultation des Entreprises.

#### ➤ **Dématérialisation :**

L'offre dématérialisée peut être remise sur l'adresse : <https://marchespublics.adm76.com>

. Elle doit parvenir à destination **avant le 14 novembre 2014 à 16 h.**

Conformément aux articles 45 et 46 du code des marchés publics, le candidat devra fournir un dossier complet contenant les documents ci-après énumérés.

**Copie de sauvegarde** (Arrêté du 14/12/2009) :

Afin de pallier à tout dysfonctionnement ou anomalie de transmission informatique, l'Opérateur économique peut, s'il le souhaite, parallèlement à l'envoi électronique, faire parvenir à la Mairie de Maromme, dans le même délai imparti, une copie de sauvegarde : soit sur un support électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB...), soit sur un support papier. Cette copie doit être transmise sous pli fermé par voie postale ou par dépôt, portant la mention «*copie de sauvegarde*», avec le nom de l'Opérateur économique candidat et l'identification de la procédure afin que le Pouvoir adjudicateur puisse identifier la copie.

**Aucune réclamation ne pourra être faite par l'opérateur économique si celui-ci ne respecte pas la procédure définie ci dessus. Dans le cas où la procédure de dématérialisation ne serait pas accompagnée d'une "copie de sauvegarde", l'opérateur économique sera seul responsable des éventuels dysfonctionnements, quels qu'ils soient. Aucune réclamation ne pourra alors être formulée.**

**Unité monétaire :** Euro.

**Rédaction du marché :** en langue française.

**Renseignements complémentaires :**

- Pour des renseignements d'ordre administratifs : **Secrétariat du Pôle Moyens Généraux**  
**Tél. : 02 32 82 22 03    Télécopie : 02 32 82 22 28**  
**E - Mail : [pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr](mailto:pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr)**
- Pour des renseignements d'ordre techniques : **M. GRESEL, Directeur du pôle Moyens Généraux**  
**Tél. : 02 32 82 22 03    Télécopie : 02 32 82 22 28**  
**E - Mail : [patrick.gresel@ville-maromme.fr](mailto:patrick.gresel@ville-maromme.fr)**

Date de la publication : le 24 octobre 2014

## ENGAGEMENT DU CANDIDAT

### CONTRACTANT :

Je soussigné :

- agissant au nom et pour le compte de l'entreprise :  
.....
- après avoir pris connaissance du présent cahier des charges
- et après avoir établi la déclaration prévue aux Articles 45 à 46 du Code des Marchés Publics,

M'engage, sans réserve, conformément aux stipulations du document visé ci-dessus à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

### 1./ ENGAGEMENT DU CANDIDAT :

#### **. Nom, prénom et qualité du signataire\* :**

.....  
...  
.....  
...

- agissant pour mon propre compte.
- agissant pour le compte de la société - *Indiquer le nom, l'adresse : .....*  
.....
- agissant pour le compte de la personne publique candidate - *Indiquer le nom, l'adresse : .....*  
.....
- agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du .....

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> du groupement solidaire | <input type="checkbox"/> du groupement conjoint   |
| <input type="checkbox"/> mandataire solidaire    | <input type="checkbox"/> mandataire non solidaire |

N° de SIRET\* ..... N° A.P.E.\* .....

*\*mentions obligatoires*

**2./ PRIX : Les prix sont fermes, définitifs, non actualisables, non révisables.****BORDEREAU DES PRIX**

N°	Désignation des matériels	U	Quantité	Prix unitaire H.T.
1	<b>Corbeille, type Tulipe avec couvercle amovible</b> - ouverture avec une clef triangle - clip sac plastique - contenance 60 litres environ - hauteur minimum 600 mm - seau amovible - scellement : fixe - galvanisation à chaud, épaisseur +/- 80 microns, thermolaquage - RAL à définir	U	10	
2	<b>Barrière à sceller : Croix de Saint André</b> - longueur 1,50 m environ - hauteur : 1 m hors sol, - main courante en demi-rond 40 x 40 mm - montants latéraux, lisse et croix en tube 30 x 30 mm - renforts de pied en tube 30 x 30 mm - macaron central plein Ø 100 mm environ - galvanisation à chaud, épaisseur +/- 80 microns, thermolaquage -RAL à définir	U	10	
3	<b>Barrière à sceller : Croix de Saint André</b> - longueur 2 m environ - hauteur : 1 m hors sol, - main courante en demi-rond 40 x 40 mm, - montants latéraux, lisse et croix en tube 30 x 30 mm, - renforts de pied en tube 30 x 30 mm, - macaron central plein Ø 100 mm environ - galvanisation à chaud, épaisseur +/- 80 microns, thermolaquage, -RAL à définir	U	10	
4	<b>Barriere à sceller "3 lisses"</b> - longueur 1,50 m environ, - hauteur : 0,90 m hors sol, - montant et main courante en tube 50 x 25 mm, - lisses en tube 25 x 25 mm, - galvanisation à chaud, épaisseur +/- 80 microns, thermolaquage , - RAL à définir	U	10	

N°	Désignation des matériels	U	Quantité	Prix unitaire H.T.
5	<b>Potelet à sceller</b> - hors sol : 100mm, scellement 300 mm - corps : tube acier galvanisé Ø76 mm environ - 2 gorges - galvanisation à chaud, épaisseur +/- 80 microns thermolaquage - apprêt au zinc, épaisseur 60 à 80 microns -RAL à définir	U	15	
6	<b>Potelet PMR, finition boule</b> - hors sol 1200 mm, scellement 300 mm - corps : tube acier galvanisé minimum Ø76 mm environ - boule en fonte d'aluminium - galvanisation à chaud, épaisseur +/- 80 microns, thermolaquage - RAL à définir + <b><u>boule peinte en blanc</u></b>	U	72	
7	<b>Potelet "Champs Elysées" à sceller</b> - hors sol : 100mm, scellement 300 mm - pied en tube acier galvanisé Ø 60 mm environ - partie supérieure en fonte - galvanisation à chaud, épaisseur +/- 80 microns, thermolaquage - RAL à définir	U	15	
TOTAL H.T.				
T.V.A. <sup>(1)</sup> ..... %				
TOTAL T.T.C.				

(1) Préciser le taux de T.V.A.

**Les quantités sont purement indicatives et ne sauraient en aucun cas engager la collectivité**

**3./ Mon offre me lie** pour la durée de la validité des offres indiquée dans le règlement de la consultation, soit **120 jours**.

**4./ JE DEMANDE** que la ville de Maromme règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert

au nom du Titulaire : .....

**Compte à créditer - Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal**

Numéro : .....

Code Banque : .....

Code guichet : .....

Clé : .....

de la Banque / C.C.P. / Trésor Public :.....

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de sa mise en régie à mes torts exclusifs, que la Société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant des Articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics.

Je déclare sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143.3, L 143.5 et L 620.3 du code du travail (article R 324.4 du code du travail).

Je déclare sur l'honneur que je / la société pour laquelle j'interviens, n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324.9, L 324.10, L 341.6, L 125.1 ET L 125.3 du code du travail.

**Fait en un seul original,**

A .....

Le .....

L'Opérateur Economique,

A .....

Le .....

Le Pouvoir Adjudicateur,



**. Notification du marché au titulaire**

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché » :

A ....., le .....

Signature du titulaire

**En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire